

RAPPORT N° 97/4-29
au Conseil Municipal

OBJET

RHI MULTISITES EST
APPROBATION DU CRAC 1996

Le projet de réalisation de l'opération de Résorption de l'Habitat Insalubre (RHI) Multisites Est a été approuvé par Délibération du Conseil Municipal en date du 21 octobre 1989.

La mise en oeuvre a été confiée à la SEDRE par le biais d'une Concession d'Aménagement signée le 18 juillet 1990.

Le dossier de réalisation ainsi que le bilan financier prévisionnel ont été approuvés par Délibération du Conseil Municipal en date du 10 décembre 1994.

Le programme prévoit l'acquisition des terrains nécessaires à l'opération d'aménagement, la réalisation des travaux secondaires et tertiaires, la construction d'environ 280 LLS (Logements Locatifs Sociaux).

La SEDRE nous présente le Compte Rendu Annuel au Concédant pour l'année 1996, comprenant :

- * le bilan comptable au 31 décembre 1996 qui tient compte des dépenses et des recettes constatées depuis le lancement de l'opération ;
- * le bilan financier mis à jour ;
- * le prévisionnel des recettes et des dépenses pour les années à venir.

Au 31 décembre 1996, date du CRAC soumis à votre approbation :

- * les actes de vente des parcelles ont pu être signés sur le site "Claude Monet" et d'autres compromis de vente sont en cours ;
- * trois opérations représentant un total d'environ 140 LLS ont bénéficié d'un financement au titre de la LBU programmation 1996.

RAPPORT N° 97/4-29

Sur le plan financier, le bilan révisé au 31 décembre 1996 s'évalue comme suit :

en dépenses

TTC			
CRAC 1995	Bilan révisé au 31 décembre 1996	Evolution	Réalisation au 31 décembre 1996
48 912 404 F	48 395 206 F	- 517 198 F	8 185 120 F

ce qui donne au niveau de la participation communale les chiffres suivants :

Participation communale TTC		
CRAC 1995	Bilan révisé au 31 décembre 1996	Ecart
12 241 989 F	11 724 791 F	- 517 198 F

L'explication de cette diminution de dépenses est liée essentiellement à l'engagement de la Commune à verser intégralement sa participation financière de 1997 soit 4 583 856 F se décomposant ainsi :

- 3 000 000 F au titre du déficit,
- 1 450 000 F au titre de l'apport de terrain,
- 133 856 F au titre de la part ville à la mission de Maîtrise d'Oeuvre Urbaine et Sociale,

au plus tard le 30 novembre 1997, ce qui permettra de réaliser une économie sur le poste des frais financiers.

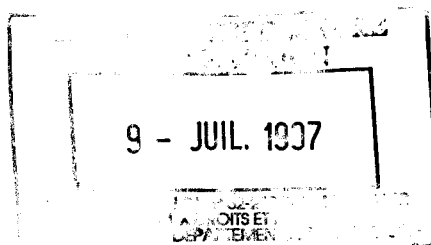
Pour l'année 1997, la SEDRE sollicite la participation financière de la Ville au bilan de la concession à hauteur de 4 583 856 F TTC.

Les crédits sont prévus au BP 97 - Section de Fonctionnement - Comptes 65721 et 617 - Fonction 653.

Je vous demande d'approuver le Compte Rendu Annuel au Concédant de l'opération de Résorption de l'Habitat Insalubre Multisites Est arrêté au 31 décembre 1996.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer .

LE MAIRE
Michel TAMAYA



DELIBERATION N° 97/4-29
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 27 juin 1997

OBJET

RHI MULTISITES EST
APPROBATION DU CRAC 1996

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (ancien Code des Communes) ;

Sur le RAPPORT N° 97/4-29 du Maire ;

Sur le rapport de Alain ARMAND, 1er Adjoint, présenté au nom des Commissions Aménagement, et Entreprise Municipale/ Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A LA MAJORITE
(8 oppositions -dont 2 votes par procuration-)

Approuve le Compte Rendu Annuel au Concédant de l'opération de Résorption de l'Habitat Insalubre (RHI) Multisites Est arrêté au 31 décembre 1996.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 04 JUIL. 1997

LE MAIRE
Michel TAMAYA

